

Ambassade de Grèce MINE

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES Département des transports

Entrée

21 JUIN 2017

Réf

Ref.: F. 509/8/ AS 385

NOTE VERBALE

L'Ambassade de la République Hellénique présente ses compliments au Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, Département des Transports, et a l'honneur de transmettre, ci-joint, une copie du permis luxembourgeois de conduire de M. V. (No 401249), avec prière de bien vouloir nous confirmer son authenticité.

En plus, l'Ambassade saurait gré à l'honorable Ministère de bien vouloir l'informer si le titulaire du permis en question possède d'autres permis de conduire du Grand Duché de Luxembourg.

Les informations susmentionnées sont demandées de la part des autorités compétentes helléniques.

L'Ambassade de la République Hellénique remercie le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, Département des Transports, pour son aimable collaboration et saisit cette occasion pour renouveler les assurances de sa plus haute considération.



Annexe: 1 page

Ministère du Développement Durable et des Infrastructures Département des Transports <u>En Ville</u>

Luxembourg, le 27 juin 2017



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Département des transports Service contentieux - permis de conduire

Personne de contact: Mme Patrice FERRY-HANSEN Téléphone: 247-84472

Référence: 401249

CERTIFICAT D'AUTHENTICITÉ

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures

certifie par la présente que

Monsieur

né le 16 septembre 1967 à VERIA (GR) est titulaire d'un permis de conduire luxembourgeois enregistré sous le numéro 401249.

Le permis de conduire est valable pour les catégories suivantes:

Cat. AM Première délivrance: 30 avril 1986 valable jusqu'au 16 septembre 2017 Cat. B Première délivrance: 30 avril 1986 valable jusqu'au 16 septembre 2017 Cat. F Première délivrance: 30 avril 1986 valable jusqu'au 16 septembre 2017

En date de ce jour, Monsieur Ward and se ne fait pas l'objet d'une interdiction de conduire judiciaire, d'une mesure administrative portant restriction, suspension ou retrait de son droit de conduire.

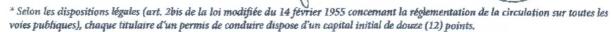
Le capital de points dont est doté son permis de conduire comporte le nombre de 12 (douze) point(s) *.

Le permis de conduire a été établi sur base d'une transcription du permis de conduire grecque.

Le présent certificat a été délivré à la demande de l'intéressé pour faire valoir ce que de droit. Il ne peut servir de permis de conduire.

> Pour le Ministre du Développement durable et des Infrastructures

> > Vicky V. D. BERKMORTEL



4, Place de l'Europe I.-1499 LUXEMBOURG

Tél.: (352)247-84400 Fax: (352) 26 20 24 85

Adresse postale: L-2938 Luxembourg

email: transports@tr.etat.lu www.mt.public.lu